

ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

Décret de reconnaissance

Vu la reconnaissance de la Communion Notre-Dame de l'Alliance comme association privée de fidèles, et l'approbation de ses Statuts, par Mgr Jacques Jullien, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le 10 janvier 1989 ;

Vu la révision des Statuts de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, approuvée par Mgr François Saint Macary, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le 7 mars 2001 ;

Vu les articles 23 et 37 des Statuts de la Communion Notre-Dame de l'Alliance ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil de la Communion Notre-Dame de l'Alliance en date du 25 avril 2010 ;

Nous, Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo,
approuvons la révision des Statuts
telle qu'elle nous a été présentée le 17 juin 2010,
et confions à l'intercession de sainte Marie, la Mère de Dieu,
le développement de la Communion
ainsi que la croissance de ses membres dans la grâce de Dieu.

Fait à Rennes en la fête
de Notre-Dame de l'Assomption,
le 15 août 2010



Par mandement,
le Chancelier


+ Pierre d'Ornellas
Archevêque de Rennes